

MAIRIE de STE MARIE D'ALVEY

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 (Convocations du 12 novembre 2021)

Absents excusés : M. Jean-Jacques PARRAIN, M. Yann GOSSET

M. le Maire propose de rajouter une délibération au conseil concernant l'octroi d'un cadeau à l'ancien Maire, M. Gaston ARTHAUD-BERTHET et ses anciens adjoints, M. Jean-François DELAIGUE et M. Auguste GUICHERD. Le Conseil Municipal accepte de rajouter cette délibération.

DELIBERATION AFIN D'OFFRIR UN CADEAU AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS SORTANTS

Afin de marquer la transition suite aux dernières élections municipales, et étant donné la conjoncture et les conditions sanitaires, rien n'avait pu être mis en place, M. le Maire souhaite offrir un cadeau à Mr Gaston ARTHAUD-BERTHET, maire sortant, ses deux adjoints sortants Mr Jean-François DELAIGUE et Mr Auguste GUICHERD, ainsi qu'à l'ancien conseil municipal et au nouveau conseil municipal pour leur investissement dans la commune.

M. le Maire propose donc de faire un cadeau personnalisé à M. Gaston ARTHAUD-BERTHET d'une valeur de 92.00 € HT, M. Jean-François DELAIGUE et M. Auguste GUICHERD d'une valeur de 76.00€ HT chacun.

M. le Maire propose également que les anciens membres du conseil municipal, et leurs conjoints, ainsi que les nouveaux membres du conseil municipal (et leurs conjoints), ainsi que les secrétaires de mairie (Denise VIBERT, partie en retraite en juin et Magali GUICHERD, nouvelle secrétaire) partagent un moment convivial au restaurant pour un budget global d'environ 600.00€ HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de M. le Maire.

DELIBERATION AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation des installations de télécommunications (pylône d'une hauteur de 42m supportant divers dispositifs d'antennes, local technique et/ ou armoire technique, raccordement par câbles), le projet est porté par la commune de Sainte Marie d'Alvey qui reste propriétaire de la maîtrise foncière du terrain. Ce projet nécessite un défrichage en forêt communale relevant du régime forestier et soumis à l'avis de l'ONF. Aussi, la commune de Ste Marie d'Alvey sollicite auprès du Ministère de l'agriculture l'autorisation de défrichage sur la parcelle A 970 de la commune d'une surface de 100m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichage via l'ONF.

DM AFIN D'EFFECTUER LE MANDAT DU FPIC

Après vérification, il s'avère que les ouvertures de crédit afin d'effectuer le mandat du FPIC sont suffisantes, il n'est donc pas nécessaire de procéder à un DM.

DELIBERATION ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE

Considérant la nécessité de déterminer les conditions d'exercice du temps de travail des agents au sein de la commune de Saint-Marie-d'Alvey. M. le Maire propose, conformément à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, d'organiser le temps de travail des agents de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2021.

La présente délibération vise à définir les règles qui régissent l'organisation et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité en terme de durée du travail, temps de travail, garanties minimales du travail, cycles de travail et contrôle du temps de travail. Sont concernés par les dispositions suivantes les agents titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, non complet ou temps partiel, des catégories A, B ou C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en application les termes de la délibération pour l'organisation du temps de travail des agents de la commune.

PROJET DE DELIBERATION CONERNANT LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instituer une journée de solidarité pour l'ensemble du personnel, en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Le Maire, compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de service, propose d'instaurer cette journée de solidarité selon la modalité suivante :

par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel. Par exemple : 7 heures supplémentaires ponctuelles au cours de l'année. La réalisation de ces heures fera l'objet d'un suivi déclaratif. Il est nécessaire d'avoir l'avis du comité technique du Centre de Gestion.

Ce projet convient au Conseil Municipal qui accepte de le présenter au prochain comité technique du Centre de Gestion de la Savoie.

DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation, que la commune a, par délibération du 22 mars 2021, donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

Risques garantis : -décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Conditions : avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,23 % de la masse salariale assurée

Pour les collectivités souhaitant assurer les agents IRCANTEC : Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public

Risques garantis : accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire

Conditions : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,13% de la masse salariale assurée

- la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,

NOUVEAU SICTOM

M. le Maire rappelle que le SICTOM du Guiers fusionne avec la partie Iséroise, le SICTOM de Morestel à partir du 1^{er} janvier 2022.

A ce jour, M. le Maire ne connaît pas les incidences sur la valorisation des déchets, si la capacité de traitement de ces derniers sera supérieure, ni les incidences en termes de taxes.

SITE INTERNET

Mme Catelin qui s'occupe de la création du site internet a demandé des informations complémentaires afin de l'agrémenter : historique de la commune, informations sur le cimetière, photos de la faune et la flore.

Il est également évoqué le choix du logo afin de mettre en service le site internet avec le nouveau logo.

Plusieurs logos sont proposés par la commission animation, le conseil souhaite que l'église et les signes religieux soient évités et demande un design plus épuré et neutre.

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin se met en route doucement, il est évoqué un article sur l'avancée des travaux concernant le bâtiment périscolaire, la présentation de la Maison France Service, les diverses photos...

Il serait également bien d'avoir le logo pour le présenter dans le prochain bulletin.

MISE EN CONFORMITE CONCERNANT L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

La Mairie a reçu un rappel de transmission d'attestation d'achèvement d'Ad'AP concernant la mairie, la salle polyvalente, les sanitaires publics et le cimetière de la part de la DDT.

Il s'avère que tout avait été mis en suspend car la nature des prescriptions faites à l'époque étaient disproportionnées pour la commune. M. le Maire propose de repartir d'une page blanche en fonction des besoins et des ressources.

Le Conseil souhaite connaître les risques en cas de non réponse

BOITE DE MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS TOURISTIQUES

Beaucoup de documents touristiques ou informatifs concernant les animations sur le secteur sont déposés au secrétariat, mais peu de personnes viennent les consulter, ce qui génère un gaspillage important de papier. Aussi, il est évoqué l'idée d'une boîte de mise à disposition de ces documents dans l'enceinte de la Mairie.

La commission communication veut bien s'occuper de trouver un support pour les dépliants.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les **travaux de l'église** : Etant donné le contexte économique et les tarifs des matériaux, les travaux du toit sont mis en suspens.

Par contre lors de l'étude de faisabilité, il a été mis en évidence un problème de remonté d'eau à l'intérieur de l'église.

Des devis sont en cours pour l'évacuation de cette humidité.

1^{er} devis de Perrouse construction, installation de drains autour de l'église, estimation 27 000€

2^{ème} devis de EGSol, sondages au pénétromètre à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment afin d'identifier la nature de la roche et trouver la source de l'eau.

Cristal Habitat : M. le Maire a rencontré un avocat et fait un courrier à Cristal Habitat afin de provoquer une réaction par rapport aux travaux qui doivent être faits pour la mise en conformité des appartements. M. le Maire recherche une négociation à l'amiable dans un premier temps.

Panneau Pocket : la Communauté de Commune Val Guiers a signé une convention pour la mise en place de panneau pocket. Toutes les communes du secteur auront accès à panneau pocket pour informer leurs administrés.

La Propriété fondation Tardy a été mise en vente, un diagnostic parasitaire a été effectué. La présence de Mérieux dans un des bâtiments est mise en avant. La Mairie en a été informée et va transmettre cette information à la Préfecture pour connaître les suites à tenir.

La commande de **colis** pour les personnes de plus de 70 ans pour les fêtes de fin d'année est faite.

Point sur la réunion entre M. le Maire, M. et Mme FUSTY, M. BRACHET, Mme SABY (EDF), afin de trouver une solution concernant le raccordement électrique pour la demande de Permis de Construire de M. et Mme FUSTY.

Le conseil municipal soulève le problème de la grange boucle de la Blanchinière dont la partie débordant sur la chaussée s'affaisse sur la route.

Le conseil municipale évoque également la grange qui se trouve derrière la Mairie car les murs sont en train de « s'ouvrir ». Un arrêté de péril est envisagé.

Fin de la séance : 23h30

Le Maire

Les Conseillers Municipaux